Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Direction générale de l'alimentation
Service de l'alimentation
Sous-direction de la sécurité sanitaire des aliments
Bureau des établissements de transformation et de distribution

Adresse : 251 rue de Vaugirard
75732 PARIS CEDEX 15

Suivi par : Pauline CHARBONNIER
Tél. : 01 49 55 84 10
Courriel institutionnel : betd.sdssa.dgal@agriculture.gouv.fr

N° NOR : AGRG1022886N
Réf. Interne : MOD10.21 C 12/05/10

NOTE DE SERVICE

DGAL/SDSSA/N2010-8254

Date: 02 septembre 2010

Date de mise en application :	Immédiate
Abroge et remplace :	Modifie NS DGAL/SDSSA/N2010-8202 du 26 juillet 2010
Date d'expiration :	-
Date limite de réponse :	-
Nombre d'annexe :	1
Degré et période de confidentialité :	Tout public

Objet : Modification de la NS DGAL/SDSSA/N2010-8202 du 26 juillet 2010

Références : Arrêté du 28 juillet 2000 définissant les modalités d'application du décret n° 97-1319 du 30 décembre 1997 relatif aux modalités de paiement du lait de vache en fonction de sa composition et de sa qualité.
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=D7AB12517EB9A32FB257EFCAD631AC84.tpdjo10v_2?cidTexte=JORFTEXT000000765831&categorieLien=cid&dateTexte=

Résumé : La présente note de service précise le type de test de dépistage utilisé pour la détection des antibiotiques et des sulfamides dans le lait, ainsi que les tests qui restent valides durant la période transitoire.

Mots-clés : Tests inhibiteurs - paiement du lait à la qualité

Destinataires

Pour information :

DDPP/DDCSPP
DSV
DAF
DRAAF
DDTM
SIVEP
DGPAAT

Dans le deuxième et le troisième paragraphe de la note de service N2010-8202 du 26 juillet 2010, le mot «**ECLIPSE** est remplacé par le mot «**ECLIPSE 3G**».

De plus, le paragraphe suivant est ajouté :

Enfin, jusqu'au 31 décembre 2010, les tests suivants restent valides sur le plan technique :

- Le CMT de la société DSM FOOD SPECIALITIES, et le DELVOTEST MCS de la société DSM FOOD SPECIALITIES pour l'analyse de lait de vache,
- Le CMT de la société DSM FOOD SPECIALITIES pour l'analyse de lait de chèvre et de lait de brebis.

Jusqu'au 31 décembre 2010, le test retenu par l'Interprofession est le test CMT de la société DSM FOOD SPECIALITIES.

Une version consolidée de la NS N°2010-8202 figure en annexe de la présente note.

Le Directeur Général Adjoint
Chef du Service de la Coordination
des Actions Sanitaires - C.V.O.

Jean-Luc ANGOT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Direction générale de l'alimentation
Service de l'alimentation
Sous-direction de la sécurité sanitaire des aliments
Bureau des établissements de transformation et de distribution

Adresse : 251 rue de Vaugirard
75732 PARIS CEDEX 15

Suivi par : Pauline CHARBONNIER
Tél. : 01 49 55 84 10
Courriel institutionnel :
betd.sdssa.dgal@agriculture.gouv.fr
N° NOR : AGRG1022887N
Réf. Interne :
MOD10.21 C 12/05/10

NOTE DE SERVICE

DGAL/SDSSA/N2010-8202

Date : 26 juillet 2010

Modifiée par NS DGAL/SA/SDSSA/N2010-8254 du 02/09/2010

Date de mise en application :	Immédiate
Abroge et remplace :	Note de service DGAL/SDSSA/N2009-8076 du 25 février 2009
Date d'expiration :	
Date limite de réponse :	
Nombre d'annexes :	0
Degré et période de confidentialité :	Tout public

Objet : Tests de dépistage des inhibiteurs dans le cadre du paiement du lait en fonction de sa composition et de sa qualité.

Références :

- Arrêté du 28 juillet 2000 définissant les modalités d'application du décret n° 97-1319 du 30 décembre 1997 relatif aux modalités de paiement du lait de vache en fonction de sa composition et de sa qualité.
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=D7AB12517EB9A32FB257EFCAD631AC84.tpdjo10v_2?cidTexte=JORFTEXT000000765831&categorieLien=cid&dateTexte=

Résumé : Sélection technique de tests de dépistage pour la détection des antibiotiques et des sulfamides dans le lait : Test ECLIPSE 3G de la Société ZEU IMMUNOTEC jusqu'au 31/12/2013.

Mots-clés : **Tests inhibiteurs - paiement du lait à la qualité**

Destinataires	
Pour exécution :	**Pour information** :
	DDPP/DDCSPP DSV DAF DRAAF DDTM SIVEP DGPAAT

Conformément aux dispositions de l'avis publié au *Journal officiel* de la République française du 1er août 2008, j'ai l'honneur de vous informer que la Commission d'experts composée de représentants de l'ANSES, du CNIEL, de la FNIL, de la FNPL, de la FNCL, de l'ANICAP, de la confédération de Roquefort, des laboratoires interprofessionnels et de la DGAL, a procédé à la sélection technique de tests de dépistage pour la détection des antibiotiques et des sulfamides dans le lait.

A l'issue de cette phase d'évaluation, la Commission d'experts a conclu à la validité technique jusqu'au 31 décembre 2013 des tests suivants pour l'analyse des laits de vache, de chèvre et de brebis :

- le test **ECLIPSE 3G** de la société ZEU-IMMUNOTEC
- le test **MCS DA** de la société DSM FOOD SPECIALITIES
- le test **MCS** de la société DSM FOOD SPECIALITIES

Sur la base de critères financiers et de critères de qualité de services, l'Interprofession a finalement choisi pour les laboratoires interprofessionnels dans le cadre de la mise en œuvre de la méthode de tri par acidification en vue du dépistage des inhibiteurs dans le lait cru de vache de chèvre et de brebis, le test **ECLIPSE 3G** de la société ZEU-IMMUNOTEC, à partir du 1er janvier 2011 et ce jusqu'au 31 décembre 2013.

Enfin, jusqu'au 31 décembre 2010, les tests suivants restent valides sur le plan technique :

- Le CMT de la société DSM FOOD SPECIALITIES, et le DELVOTEST MCS de la société DSM FOOD SPECIALITIES pour l'analyse de lait de vache,
- Le CMT de la société DSM FOOD SPECIALITIES pour l'analyse de lait de chèvre et de lait de brebis.

Jusqu'au 31 décembre 2010, le test retenu par l'Interprofession est le test CMT de la société DSM FOOD SPECIALITIES.